



Administration Communale d'Estinnes



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame et Monsieur Laurence - Bertrand Verbustel - Wart demeurant Rue du Quéniau 248 à 7100 La Louvière.

Le terrain concerné est situé Rue de la Station à 7120 Haulchin et cadastré division 8, section B n°744N.

Le projet est de type : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :
Art. R.IV.40-2. § 1er 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions –

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 13h à 16h (le lundi, mardi et le vendredi jusque 12h) à l'adresse suivante : Estinnes, Service Urbanisme, Chaussée Brunehault(EMT) 232, 7120 Estinnes :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Cloquette, téléphone : 064/311.321, mail : cadredevie@estinnes.be, dont le bureau se trouve à Estinnes-au-Mont, Chaussée Brunehault, 232.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 août 2025 au 1er septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Estinnes, Chaussée Brunehault(EMT) 232 à 7120 Estinnes ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : cadredevie@estinnes.be